

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 37 du 24 juillet 2012



Bulletin
de santé
du végétal

écophyto2018

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

13 parcelles de maïs constituent le réseau d'observation pour le BSV Bourgogne de cette semaine. 4 sont situées dans la Nièvre, 7 en Saône-et-Loire et 2 dans l'Yonne.

Stade du maïs

1 parcelle est à 12 feuilles dans la phase de constitution du futur épi. La très grande majorité des parcelles est à la floraison mâle ou femelle. Une parcelle, celle cultivée sous plastique, est au stade remplissage du grain.

Etat du maïs

Il n'y a aucune remarque sur l'état du maïs cette semaine.

Pucerons

Metopolophium dirhodum et *Sitobion avenae* sont signalés sur 2 parcelles de l'Yonne à des niveaux faibles de population, entre 1 et 10 individus par plante. Le risque puceron a toujours été faible cette année.

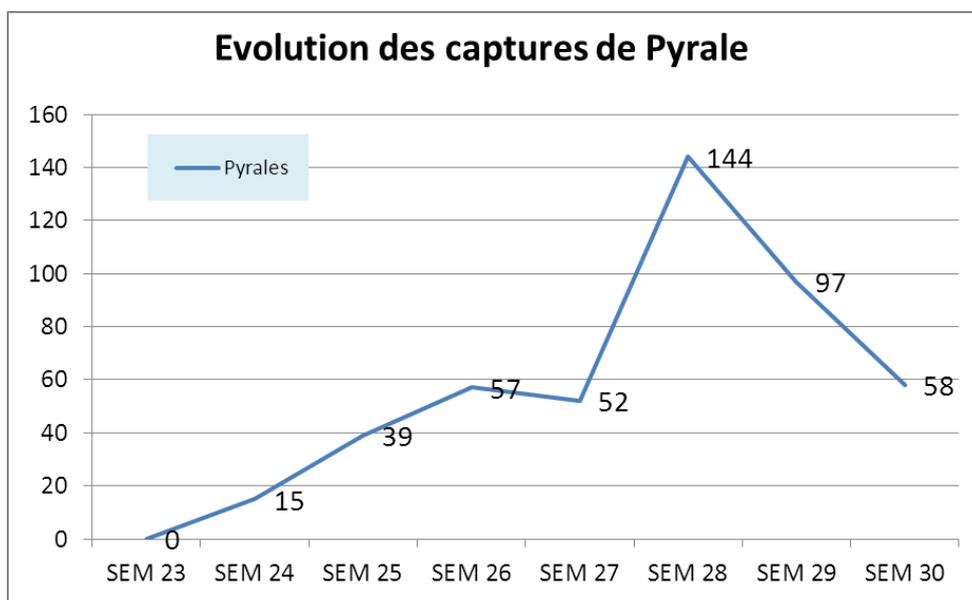
Pyrale

Vol des adultes

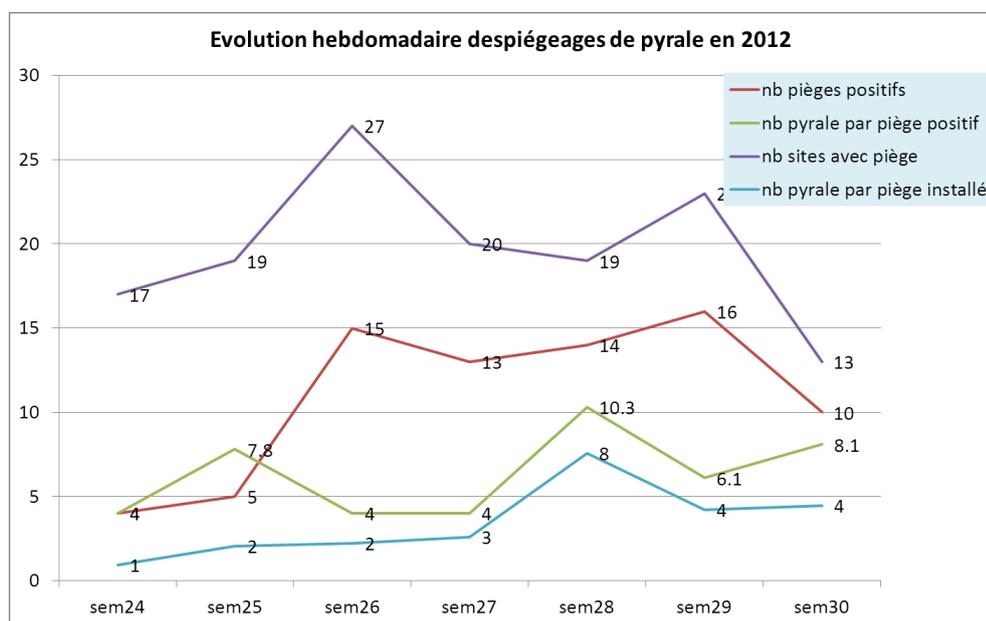
Les captures de pyrale régressent pour la 2ème semaine consécutive. A l'échelle de la Bourgogne, la courbe de vol est bien visible. Seule la Saône et Loire capture un peu plus que la semaine dernière, à sites identiques, 34 pour 21 individus.



Graphique n° 1 : Evolution des captures de pyrale en Bourgogne



Graphique n° 2 : Evolution hebdomadaire du nombre de pyrales capturées par piège



On observe une légère progression du nombre de pyrales capturées par piège positif. Ceci est en grande partie le fait du piège lumineux de St Usuge (71) ayant capturé beaucoup de pyrales cette semaine.

Etat des pontes de pyrales

1 seule parcelle, celle de Butteaux dans l'Yonne, a fait l'objet d'une recherche de pontes. Il n'a pas été trouvé d'ooplaque.

Maladie

Une observation réalisée en Bresse met en évidence une plante touchée par l'helminthosporiose mouchetée. Cette maladie spectaculaire se traduit par la présence de taches blanches sur les feuilles y compris les spathes. Elle affecte des plantes isolées.



En général l'helminthosporiose mouchetée n'a pas de conséquence économique à l'échelle des parcelles touchées contrairement à l'helminthosporiose fusiforme.
Nous incitons à la vigilance sur cette dernière maladie.



*Photo d'une plante touchée par l'helminthosporiose mouchetée
Photo : Arvalis Institut du Végétal*

***Ce message est la dernière analyse de risque de cette saison pour la culture du maïs.
La parution du Bulletin de Santé du Végétal -Grandes cultures- reprendra début septembre
avec le suivi du colza.***

***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles***

En cas de traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant la **mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – JFB APPRO – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRYSTOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »